|  |
| --- |
| **Projet d’appui à la gestion des finances publiques phase 2 (PAGEFIP)** |

**Termes de référence pour une mission d’assistance technique à la Direction générale des douanes de Mauritanie**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre de la mission** | **Mission diagnostic** – Elaboration d’un état des lieux de la situation normative existante et des actions à mettre en œuvre dans le cadre du soutien juridique à l’intégration ZLECAF et CEDEAO de la Mauritanie. |
| Composante | Composante 6 Soutien au système de mobilisation des ressources intérieures |
| Activité | Activité 6.6.3 appuyer la mise en place d’une stratégie opérationnelle pluriannuelle pour la Direction Générale des Douanes |
| Administration(s) bénéficiaires | Direction générale des douanes Mauritanie |

1. **Contexte**

La Zlecaf ([La Zone de libre-échange continentale africaine](https://calenda.org/883333)) a été lancée à l’occasion de la 10ème Conférence extraordinaire des Chefs d’État et de gouvernement de l’Union Africaine (UA), en mars 2018 à Kigali au Rwanda. À ce jour, 54 des États membres de l’UA, dont la Mauritanie (le 31 janvier 2019) sont signataires de l’Accord établissant la Zlecaf et 36 ont déposé leurs instruments de ratification (la Mauritanie en février 2019).

La Zlecaf, est un accord relatif à une [zone de libre-échange](https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_de_libre-%C3%A9change) sur le continent africain. L'accord prévoit une suppression des droits de douane pour 90 % des lignes tarifaires sur 5 ans pour les pays les plus développés et sur 10 ans pour les pays les moins développés. Les droits de douane devront être supprimés à une échéance ultérieure pour 7 % des lignes tarifaires.

Le 1 janvier 2021, la ZLECAF est officiellement mise en place pour les pays ayant ratifié l'accord, alors que cette mise en place était initialement prévue pour le 1er juillet 2020. A ce jour 55 Etats ont ratifié l’accord.

Afin d’être en mesure d’adapter son cadre juridique aux prérequis de la Zlecaf, la DGD de Mauritanie a souhaité qu’un état des lieux soit réalisé afin de :

-formuler des recommandations méthodologiques ;

-recenser les adaptations nécessaires de son cadre juridique.

1. **Termes de la mission**

* 1. *Objectifs de l’activité*

Cette mission constitue la première mission du projet en appui à la DGD prévue par le PAGEFIP. L’objectif principal est d’élaborer un état des lieux du cadre juridique et de sa conformité au regard des règles prévues par la Zlecaf.

Plus précisément, un premier diagnostic du cadre juridique sera réalisé. Ce diagnostic sera l’occasion d’élaborer un benchmark des cadres juridiques existants avec des pays de la région conforme aux orientations et objectifs de la Zlecaf.

L’expert retenu devra proposer des pistes d’amélioration du cadre existant en Mauritanie pour se conformer aux normes de la Zlecaf.

* 1. *Résultats attendus*
* Un diagnostic du cadre juridique mauritanien ;
* Le recensement des ajustements nécessaires du cadre en place visant à se conformer aux attendus de la zone;
	1. *Livrables attendus*
* Rapport-diagnostic du cadre juridique en place ;
* Liste des ajustements nécessaires du cadre pour se conformer à l’accord Zlecaf ;
* Cadre logique du projet mis à jour et contributions au rapport de démarrage qui sera validé au premier comité de pilotage du projet.
1. **Mise en œuvre, organisation, contenu**

Cette mission sera organisée et financée dans la cadre du projet PAGEFIP en appui à la DGD.

Tous les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de la mission seront mis à disposition du/des expert(s). Les experts seront en contact direct et quotidien avec la DGD et le chargé de projet d’Expertise France, en charge du suivi de la composante 6 du projet PAGEFIP.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de jours (max)**  | 10 jours à adapter selon les experts : * Mission Pays + rapport diagnostic
 |
| **Dates / Période** | 4 -ème trimestre 2021 |
| **validation des livrables** | Direction générale des douanes de Mauritanie et Direction de projet Expertise France  |